

Maître François PERRAULT  
SELARL MAYET et PERRAULT  
Avocat à la Cour de Versailles  
16 rue André Chénier - 78000 VERSAILLES  
Tél : 01.39.20.36.90

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES  
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
SUR LICITATION

Au plus offrant  
Et dernier enchérisseur

### EN UN LOT

ROCQUENCOURT (Yvelines)  
Résidence Le Domaine  
2 à 4 Allée Murat et 2 à 6 Allée Pauline

Deux emplacements de parkings couverts et une cave.

L'adjudication aura lieu le Mercredi 15 Mars 2023 à 9 heures 30, par devant le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, siégeant à ladite ville, 5 Place André Mignot.

### A LA REQUÊTE DE :

Madame Evelyne Yolande, Odile HINAUT divorcée KARDOUSS, née le 9 décembre 1952 à BALLON (72290), de nationalité française, Infirmière, demeurant 7 rue Saint Ambroise 75011 PARIS.

Pour qui domicile est élu au cabinet de Maître François PERRAULT, membre de la SELARL MAYET et PERRAULT Avocat à la Cour de Versailles dont le cabinet est à VERSAILLES (Yvelines), 16 rue André Chénier.

### DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :

Les biens et droits immobiliers sis à ROCQUENCOURT (Yvelines), dépendant d'un immeuble Résidence « Le Domaine » 2 à 4 allée Murat et 2 à 6 allée Pauline, cadastrés section AD n°33 et AD n°36 (anciennement AD n°1), lieudit « Allée Pauline » pour une contenance de 92 ares et 1 centiare.

EDD et RCP suivant acte reçu par Maître BELLET, Notaire à PARIS le 4 septembre 1989, publié le 23 octobre 1989 Volume 89 P n°6538.

### Et plus particulièrement les lots de copropriété suivants :

- Le lot n° 29 se composant de :

La propriété exclusive et particulière de :  
Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée,

Une CAVE portant le numéro seize (16) du plan ;  
La copropriété à concurrence de DEUX / DIX MILLIEMES (2 / 10.000èmes) du sol et des parties communes générales.

- Le lot n°112 se composant de :

La propriété exclusive et particulière de :  
Dans le bâtiment D, au niveau sous-sol 1, escalier A' B' et extérieur,  
Un EMPLACEMENT COUVERT POUR VEHICULE AUTOMOBILE portant le numéro quinze (15) du plan ;  
La copropriété à concurrence de DIX / DIX MILLIEMES (10 / 10.000èmes) du sol et des parties communes générales.

- Le lot n°139 se composant de :

La propriété exclusive et particulière de :  
Dans le bâtiment D, au niveau sous-sol 1, escalier A' B' et extérieur,  
Un EMPLACEMENT COUVERT POUR VEHICULE AUTOMOBILE portant le numéro quarante-deux (42) du plan ;  
La copropriété à concurrence de HUIT / DIX MILLIEMES (8 / 10.000èmes) du sol et des parties communes générales.

Libre d'occupation.

MISE A PRIX : 10.000 euros avec faculté de baisse d'un quart, puis de moitié et indéfiniment jusqu'à provocation d'enchères.

NOTA : on ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de VERSAILLES.

Visites sur place :

Le 7 mars 2023 de 10 heures à 12 heures et le 13 mars 2023 de 14 heures 15 à 16 heures 15.

Fait et rédigé à Versailles le 11 janvier 2023 par l'avocat soussigné :

Maître François PERRAULT, membre de la SELARL MAYET et PERRAULT, Avocat à la Cour de Versailles.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.